



Parlons de commissions scolaires et communautés

Aperçu

Les commissions scolaires sont une institution nord-américaine de longue date. Elles donnent leur mot à dire aux communautés locales sur l'un de leurs atouts les plus importants : l'avenir de leurs enfants. Au Manitoba, les commissions scolaires remontent à plus d'un siècle. Au cours de leurs premières années, la plupart des commissions scolaires géraient une seule école qui desservait une petite zone géographique. Au fil des ans, des fusions ont réduit le nombre de commissions scolaires, chacune desservant un plus grand nombre d'élèves dans une zone géographique plus vaste. Aujourd'hui, la plus grande des 37 commissions scolaires publiques du Manitoba dessert plus de 30 000 élèves, tandis que la plus petite en dessert moins de 1 000.

Chaque commission scolaire régit un segment précis du système scolaire public. Ces segments sont appelés « divisions scolaires » ou, plus rarement, « districts scolaires ». Dans la plupart des cas, les divisions scolaires sont des régions géographiques aux frontières naturelles discrètes. Dans le cas de la Division scolaire franco-manitobaine, la commission scolaire régit toutes les écoles qui desservent un segment linguistique particulier de la population, et ce, dans toutes les régions de la province.

Les commissaires scolaires sont les personnes choisies pour siéger aux commissions scolaires. Les commissaires doivent avoir la citoyenneté canadienne, au moins 18 ans et un lieu de résidence réelle dans la division visée. Les élections ont lieu tous les quatre ans, en même temps que les élections municipales. Les commissaires individuels n'ont pas le pouvoir d'agir de leur propre chef; toutes les décisions doivent être prises lors d'assemblées publiques par voie de requête adoptée par la majorité des commissaires votant sur la question. Le pouvoir des commissaires réside dans leur capacité



à participer à un débat, à influencer l'opinion et, finalement, à voter sur la question.

Points clés

- Les commissaires scolaires sont des membres des communautés qu'ils desservent.
- La gouvernance de la commission scolaire est réceptive et responsable, grâce à des élections régulières, à des consultations requises par la loi (p. ex., sur les budgets proposés), à une gestion financière et à des rapports financiers normalisés, transparents et accessibles (p. ex., les rapports FRAME) et à des réunions publiques régulières.
- Les commissions scolaires sont des institutions démocratiques populaires qui reposent sur les communautés locales. Elles donnent à ces communautés la capacité de façonner les écoles de manière à répondre aux besoins et aux souhaits locaux concernant l'éducation de leurs enfants.
- Toutes les écoles du Manitoba offrent à leurs élèves une éducation de base solide basée sur les exigences minimales définies par la province. Au-delà de cette base, la programmation d'une école à une autre et d'une division à une autre varie grandement en raison des décisions prises par les commissions scolaires (p. ex., les cours facultatifs, les programmes améliorés de la petite enfance, etc.).

MANITOBA
School Boards
ASSOCIATION

ASSOCIATION DES
COMMISSIONS SCOLAIRES
DU MANITOBA

mbschoolboards.ca

commissions scolaires et communautés



Foire aux questions

Les commissions scolaires ne sont-elles pas désuètes, un retour à l'époque de l'école à classe unique?

En fait, les commissions scolaires sont plus pertinentes que jamais. Quand notre société était plus homogène et notre population d'élèves moins diversifiée, les écoles de la province se ressemblaient beaucoup. Le programme était normalisé, les élèves étaient classés selon leur capacité, et les élèves ayant des besoins particuliers étaient rares dans les écoles publiques. Aujourd'hui, les écoles sont des endroits qui aident les élèves vulnérables à réussir, qui favorisent la préservation de la langue et de la culture de la communauté et qui collaborent avec les entreprises et d'autres organismes en tant que partenaires à part entière du développement communautaire.

Les écoles peuvent le faire parce que les commissions scolaires sont en mesure de personnaliser les programmes et de mettre en œuvre des solutions qui répondent aux besoins locaux. Grâce aux commissions scolaires, les communautés ont la possibilité de créer leurs propres solutions et réussites en éducation publique. Sans les commissions scolaires, nos écoles seraient confrontées au défi de faire fonctionner les solutions universelles.

Les commissions scolaires coûtent cher. Ne serait-il pas préférable de dépenser cet argent en classe?

Dans la plupart des divisions scolaires du Manitoba, la rémunération annuelle totale de tous les membres des commissions scolaires est inférieure à 1 % du budget de fonctionnement de la division scolaire. À l'échelle provinciale, cette proportion se situe à environ 0,5 %. Par conséquent, un demi-cent de chaque dollar dépensé dans le système d'éducation publique du Manitoba est investi dans la promotion de la démocratie locale et de la voix communautaire par le biais des dépenses liées aux commissaires et aux commissions scolaires.

Dans toutes les divisions scolaires sauf les plus grandes, la rémunération versée à l'ensemble de la commission scolaire est inférieure au salaire versé à un enseignant. Même dans les plus grandes divisions scolaires, où les demandes de temps accrues se traduisent par une indemnité (ou « salaire ») plus importante, cette indemnité n'est qu'une fraction du salaire de n'importe quel membre du personnel. Ces fonds n'auraient pratiquement aucune incidence sur l'expérience éducative des élèves, mais ils ont un impact énorme lorsqu'il s'agit de permettre aux communautés de façonner leurs écoles en fonction des circonstances et des besoins locaux.

Je n'ai pas d'enfant à l'école, alors pourquoi devrais-je voter aux élections de la commission scolaire, ou me soucier de ce que fait la commission scolaire?

Au niveau le plus élémentaire, vous devriez vous en soucier parce que les commissions scolaires dépensent votre argent. Toute la population du Manitoba paye pour l'éducation, directement par le biais de l'impôt foncier et indirectement par le biais de l'impôt versé à la province, qui soutient les écoles publiques. Vous vous devez de savoir comment cet argent est dépensé.

Vous vous devez aussi, à vous-même et aux générations futures, de savoir que les élèves d'aujourd'hui reçoivent une qualité d'éducation qui leur permettra de devenir des membres productifs et prospères de leur communauté, du Canada et du monde. C'est une question de bien public : une population adéquatement scolarisée contribue à la prospérité économique et à la qualité de vie pour tout le monde.

Les commissaires n'ont pas tous des enfants à l'école. Plusieurs sont simplement des membres engagés de la communauté qui veulent assurer le meilleur avenir possible pour les enfants de tout le monde et pour leur propre communauté. Ils s'intéressent à la cause; vous devriez le faire aussi.

commissions scolaires et communautés



Foire aux questions

J'ai voté pour mon commissaire parce que ses enfants vont à la même école que les miens, et je me suis dit que je pourrais compter sur cette personne pour prendre les meilleures décisions pour l'école. Parfois, il le fait, mais parfois je pense qu'il travaille pour une autre école.

Presque toutes les divisions scolaires au Manitoba sont subdivisées en quartiers, et les commissaires sont élus par les électeurs dans un quartier en particulier. Cependant, une fois élus, ils sont responsables de tous les élèves de la division, pas seulement ceux d'une zone ou d'une école en particulier. Parfois, ils doivent appuyer une décision qui est dans l'intérêt de la majorité des élèves et des écoles, ou qui créera des possibilités plus équitables pour un groupe d'élèves donné. Ce n'est pas tout le monde qui appuiera chaque décision, et il ne faut pas présumer que le commissaire que vous avez élu partagera ou appuiera toujours votre point de vue. Cependant, vous pouvez et devez vous attendre à ce que tous les commissaires soient en mesure d'expliquer le fondement d'une décision (dans les limites de la confidentialité exigée par la loi), et disposés à fournir ces explications.

Que peut faire mon commissaire scolaire pour moi?

Commençons par ce que les commissaires ne peuvent pas faire individuellement. Ils ne peuvent pas promettre de faire quelque chose qui nécessite une décision de l'ensemble de la commission. Cependant, ils peuvent présenter la question à l'ensemble de la commission en vue d'une décision, s'efforcer de s'assurer que la commission est au courant de votre point de vue sur la question ou vous aider à présenter la question à la commission vous-même en tant que délégation.